

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU

Présents : Sébastien ARNOULD, Nicole BOUILLET, Nicole BUGUET, Nicolas CALLAND, Jérémie CATTEAU, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Bertrand MOUGIN, Gérard MOUILLARD, Anne-Marie PELLERIN, Sylvain POLTURAT, Denis RIDEZ, Christine ROME

Absents excusés : Yoann COUSTOULIN (pouvoir à Denis RIDEZ), Marie-Claude DURAFOUR (pouvoir à Nicole BOUILLET)

1 - Droit à a la formation des élus

Chaque élu a droit à des heures de formation au cours du mandat, et ce dès la première année. Pour ce faire, Madame le Maire propose d'accorder 2 % du montant total des indemnités versées à la formation, soit 814 euros pour l'année 2020. Le Conseil municipal décide d'approuver ce montant et d'inscrire au budget les crédits correspondants. Ce montant pourra être révisé si besoin.

2 - Le Réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté

Suite à la nouvelle sollicitation de la Commune de Bletterans, le Conseil municipal décide de participer aux dépenses du R.A.S.E.D. pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020. Madame le Maire signera une convention en ce sens.

3 - Association AIR

La Commune adhère jusqu'à présent à l'Association Intercommunale de Réinsertion qui s'occupe de personnes et de jeunes en insertion. Cette association bénéficie d'un financement des collectivités. Le montant de l'adhésion s'élève à 100 euros.

Madame le maire propose que la Commune continue à participer au fonctionnement de cette association et avoir éventuellement la possibilité de recruter du personnel en insertion. Le Conseil municipal décide d'approuver cette proposition.

4 Chats divagants

Lors de la dernière séance, avait été évoquée la signature d'une convention avec la Société Protectrice des Animaux pour la stérilisation des chats divagants. Or, la SPA ne pouvait pas proposer cette convention dans l'immédiat. Madame le Maire a alors contacté la Fondation 30 millions d'amis qui prendrait en charge la moitié des frais de stérilisation et de tatouage des chats errants, ce qui reviendrait à 35 € à la Commune par chat, mâle ou femelle, en collaboration avec la Clinique Vétérinaire de la Bresse à Toulouse-le-Château.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention prévoyant la stérilisation de dix chats par an.

5 Office de tourisme JurAbsolu

Suite à l'achèvement des travaux de son local d'origine, l'Office de Tourisme va pouvoir réintégrer les lieux. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux au profit de JurAbsolu.

6 – Bail de la chasse

L'ACCA de Voiteur ayant été dissoute, le bail précédemment signé par la Commune et la société de chasse de Voiteur n'a plus lieu d'être. Le Conseil municipal décide, par 14 voix pour et une abstention, de proposer un bail à l'Association Intercommunale de Chasse Agréée de Voiteur-Le Vernois, qui a remplacé l'ACCA.

D'autre part, le Conseil municipal décide, par 14 voix pour et une abstention, de proposer à l'AICA de Voiteur-Le Vernois la signature d'une convention d'occupation d'un local au champ de foire.

7 – Bail de mise à disposition temporaire

Lors d'une précédente séance, le Conseil municipal avait décidé de proposer à Monsieur Jérôme LHOSTIS un bail temporaire dans le logement de la MAM en attendant que se libère le logement du 1^{er} étage dans l'immeuble 7 rue de Nevy. Cependant, le bail temporaire est arrivé à échéance avant que le logement se libère et le Conseil municipal décide de renouveler le bail de mise à disposition temporaire au profit de Monsieur LHOSTIS pour une durée de neuf mois.

8 - Créance éteinte

La SARL BAILLY Jean-Luc qui gérait l'Auberge de la Seille a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire en 2014, laissant une dette d'eau de 1 653,41 € TTC. Le Conseil municipal décide, par 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, de déclarer la créance éteinte et voter les crédits correspondants dans le budget eau-assainissement.

9 - Affouages 2020-2021

Le Conseil municipal décide des modalités de l'affouage sur pied 2020-2021 et fixe le montant à 50 € par affouagiste, comme l'année précédente. Les inscriptions à l'affouage sont recevables jusqu'au jeudi 22 octobre à 12 h. Chaque affouagiste doit signer le règlement d'affouage.

D'autre part, l'ONF a vendu dernièrement du bois au profit de la Commune pour un montant de 4 792,96 €.

10 – Acquisition de parcelles

Au mois de septembre, la commune est devenue propriétaire de deux parcelles lieudit Champ Louvent, pour un total de 17 ares environ. Ces parcelles se situent à proximité du périmètre de captage de l'eau potable.

11 - Carte jeunes

58 cartes jeunes ont été distribuées gratuitement par la Commune.

12 - Repas du Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS a décidé d'annuler le repas des anciens qui était programmé le 14 novembre, compte tenu du contexte sanitaire actuel. Il est prévu de délivrer des colis à l'ensemble des bénéficiaires.

13 - Taxe d'aménagement

Suite à la sollicitation de la Préfecture, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux de la taxe communale d'aménagement fixé à 2 %.

14 – Maison de santé

Madame le Maire a rencontré les professionnels de santé. Des travaux sont à prévoir dans le bâtiment de la maison de santé. Une visite de la commission bâtiments permettra d'envisager un programme de travaux.

15 Syndicats

Le Syndicat des Eaux de la Haute Seille, à qui la Commune de Voiteur a confié sa compétence eau, doit installer prochainement son secrétariat dans la petite salle des associations. Une convention de mise à disposition est en préparation.

Les secrétaires de mairie communales géreront à l'avenir le secrétariat du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Domblans.

